



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 7115

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la réduction du temps de travail au sein d'EDF-GDF. Alors que la durée hebdomadaire du travail est de trente-huit heures dans cette entreprise, certains représentants du personnel demandent qu'elle y soit réduite dans les mêmes proportions que celles prévues par le Gouvernement. Dans ces conditions, la semaine de travail durerait trente-quatre heures au sein d'EDF-GDF. Une telle réforme présenterait plusieurs avantages. En premier lieu, la faisabilité, car il s'agit là d'une entreprise techniquement et commercialement compétitive, dont les bénéficiaires sont particulièrement conséquents. D'autre part, la création d'emplois durables : rien n'annonce, en effet, une diminution de la demande en énergie électrique ou gazière, bien au contraire. Enfin, entreprise publique, EDF-GDF, ainsi que l'Etat, donneraient l'exemple et signifieraient à l'Europe entière que la baisse du temps de travail n'est pas un obstacle à la rentabilité. En conséquence, il lui serait reconnaissant de lui faire part de son opinion sur cette question et de l'informer des intentions de « l'Etat actionnaire ».

Texte de la réponse

En réponse aux préoccupations de l'honorable parlementaire sur la réduction du temps de travail au sein d'EDF-GDF, il y a lieu de noter que ces deux établissements publics entrent dans le champ d'application prévu par le projet de loi d'orientation et d'incitation pour les 35 heures que le Conseil des ministres a adopté le 10 décembre 1997. Ces deux entreprises devront donc ouvrir des négociations sur le temps de travail conformément aux conclusions de la conférence du 10 octobre 1997 et dans le cadre défini par la loi qui sera adoptée par le Parlement. Il peut déjà être signalé que le nombre d'agents qui travaillent sous des formes diverses de temps réduit dans ces entreprises a progressé entre la fin de 1996, où ce temps réduit concernait 3 820 personnes, et la fin d'octobre 1997 où il intéressait 8 600 personnes. Il reste qu'EDF et GDF doivent prendre en compte, dans le cadre de leur politique sociale, outre les besoins exacts du service public, la nécessité d'une gestion rigoureuse et les futures contraintes de la concurrence nationale et étrangère. Dans ce contexte, peuvent être effectivement poursuivies les actions relatives à l'emploi, à la diminution et à l'aménagement du temps de travail ainsi qu'aux salaires. Des négociations avec les partenaires sociaux au sein de ces deux entreprises sont prévues sur l'ensemble de ces thèmes. Le Gouvernement entend qu'EDF et GDF prennent en compte le souci de l'emploi par la réduction du temps de travail, tout en veillant au maintien de leur compétitivité.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7115

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4320

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 726